

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3817

10 décembre 2014

SOMMAIRE

Arpi s.à r.l.	183216	ESB International Luxembourg S.A.	183175
Art & Beauté S.à r.l.	183216	Euro-Dogs S.à r.l.	183175
Concept Innov.	183178	Européenne de Logistique et de Services aux Entreprises S.à r.l.	183176
CVC Capital Partners (Luxembourg) Sàrl	183171	FB Holding S.A.	183174
Danieli International S.A.	183176	FGN-BDO	183176
Danube Asset Management	183174	FGN-BDO	183177
Delfin S.à r.l.	183177	Financière Figaro S.à r.l.	183173
Delta Yachting Luxembourg S.A.	183171	Financière Truck S.à r.l.	183172
Demeures en Var S.à r.l.	183171	First Euro Industrial Properties II S.à r.l.	183173
Destination Beauté s.à r.l.	183173	Five Arrows Secondary Opportunities III Soparfi SCA	183211
Dia	183177	Goal.com (Holdco) S.A.	183177
Discovery Portugal Real Estate Fund ...	183170	HF Cay Insight S.à r.l.	183210
Dundeal Cologne Tower S.à r.l.	183172	Himmelsberg S.A.	183200
Dundeal Cologne Tower Services S.à R.L.	183175	HTF US Life 3 Ventures S.à r.l.	183188
Dundeal Cologne Tower Services S.à R.L.	183172	Ilco Immobilière S.à r.l.	183170
Eastburn Debtco S.à r.l.	183185	Immo Impact S.à r.l.	183184
e-Barrel S.à r.l.	183179	IREF Art-Invest Koeln Turm	183172
EC I Limited Luxembourg S.C.S.	183173	IREF Art-Invest KoelnTurm Services ...	183172
Ecoactif s.à r.l.	183175	Karissima S.A.	183204
ECP TTL S.A.	183170	Octica Invest S.A.	183170
Eglux S.A.	183174	Octica Invest S.A.	183170
E.J.F. Investissement S.A.	183174	Rowitra Lux	183200
Elbblick (Alpha) S.à r.l.	183181	Wesenitz Holding S.à r.l.	183188
Elie Saab Luxembourg S.à r.l.	183172	WPP Luxembourg Gamma Three S.à r.l.	183200
Encasol	183215	Zam Ventures Alberta Holdings S.à r.l. .	183188
EQA-Fi	183171		
ERT Holding S.A.	183176		

Octica Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 120.246.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014185116/10.

(140208579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Octica Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 120.246.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014185117/10.

(140208580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

ECP TTL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 79.545.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2014185511/11.

(140209182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Discovery Portugal Real Estate Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 167.560.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 25 novembre 2014.

Référence de publication: 2014185484/11.

(140209166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Ilco Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8057 Bertrange, 17, rue du Chemin de Fer.
R.C.S. Luxembourg B 9.440.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014184969/12.

(140208718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

CVC Capital Partners (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 90.106.

Les statuts coordonnés au 06/11/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/11/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014185474/12.

(140208897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

EQA-Fi, Société Anonyme.

Siège social: L-4818 Rodange, 8-10, avenue Docteur Gaasch.

R.C.S. Luxembourg B 158.406.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration tenue en date du 1^{er} octobre 2014 à Rodange

Les administrateurs de la société EQA-FI ont pris la résolution suivante:

1. Le Conseil d'Administration décide de nommer au poste de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Geofroy Jacquemin, demeurant Rue de la Klaus, 22 à B-6780 Turpange, pour une durée de un an.

Pour extrait conforme

Pour la société anonyme EQA-FI.

Référence de publication: 2014185515/13.

(140208947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Delta Yachting Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 148.067.

EXTRAIT

La société prend acte que Monsieur Magsud AHMADKHANOV, né le 5 juin 1978 à Baki (Azerbaïdjan), demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé représentant permanent de P.A.L. Management Services S.à r.l., administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Philippe SALPETIER, et ce avec effet au 15 octobre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Référence de publication: 2014185495/14.

(140208883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Demeures en Var S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.375.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 17 novembre 2014

1. L'associé unique a accepté la démission de Monsieur Luc HANSEN de son mandat de gérant de la société.
2. L'associé unique a décidé de nommer pour une durée indéterminée, Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme nouveau gérant.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Référence de publication: 2014185496/15.

(140209303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

**Dundeal Cologne Tower Services S.à R.L., Société à responsabilité limitée,
(anc. IREF Art-Invest KoelnTurm Services).**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 163.929.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 25 novembre 2014.
Référence de publication: 2014185490/10.
(140209120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

**Dundeal Cologne Tower S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. IREF Art-Invest Koeln Turm).**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 163.928.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 25 novembre 2014.
Référence de publication: 2014185487/10.
(140209116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Financière Truck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 750.325,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 122.128.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des associés tenue en date du 20 novembre 2014 que:

- M. Manuel Mouget, né le 6 janvier 1977 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été élu en tant que gérant de la société avec effet immédiat, pour une durée indéterminée;
- M. Richard Perris a démissionné de son poste de gérant de la société avec effet au 17 octobre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 novembre 2014.
Référence de publication: 2014185528/16.
(140209386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Elie Saab Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 169.124.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 6 novembre 2014 que Madame Sabrina Colantonio, née le 13 mars 1982 à Thionville (France), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et Monsieur Abdoulie Jallow, né le 12 février 1975 à Fajara (Gambie), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, ont été nommés gérants B de la Société avec effet au 6 novembre 2014, en remplacement de Madame Laëticia Jolival et Madame Séverine Lambert, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 novembre 2014.
Pour Elie Saab Luxembourg S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2014185504/18.
(140209516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

EC I Limited Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 111.912.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF CORPORATE SERVICES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014185509/12.

(140209102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Financière Figaro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 136.234.

Rectificatif pour les dépôts L140208183

Suite à une erreur matérielle, veuillez prendre note que l'adresse devrait apparaître comme il suit 4th Floor, Northern Suite, Channel House, Green Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 4UH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Référence de publication: 2014185526/13.

(140209391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

First Euro Industrial Properties II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.197.200,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 95.555.

Il est porté à connaissance des tiers que Monsieur Jamal Dutheil a démissionné de sa fonction de Gérant B avec effet au 31/10/2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 25 novembre 2014.

*Pour la Société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014185531/14.

(140209508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Destination Beauté s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 32, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 144.596.

Dépôt rectificatif du dépôt: L130207461 déposé le 06/12/2013

Le bilan au (dépôt rectificatif) 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2014185497/15.

(140209247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

E.J.F. Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 97.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Référence de publication: 2014185501/10.

(140209257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Eglux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6910 Roodt-sur-Syre, 2, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 111.531.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/11/2014.

EGLUX SA

Référence de publication: 2014185513/11.

(140209283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

FB Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 47.424.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social de la société le 24 novembre 2014

L'Assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs, Monsieur Alfonso Garcia, Madame Beatriz Garcia et Madame Colette Wohl, tous demeurant au 5, Bd Royal à L-2449 Luxembourg et du commissaire aux comptes, Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à.r.l., RCS B 60219, demeurant au 63-65, Rue de Merl à L-2146 Luxembourg, jusqu'au jour de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014185534/15.

(140209338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Danube Asset Management, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 149.273.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 12 novembre 2014, l'associé unique a décidé de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

L'Assemblée a décidé que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante:

46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Danube Asset Management S.à r.l.

FIDES (Luxembourg) S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2014185492/18.

(140209356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Ecoactif s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8415 Steinfeld, 21, rue Herrenfeld.

R.C.S. Luxembourg B 163.718.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014185510/9.

(140209098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

ESB International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 54.449.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ESB INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014185518/11.

(140209017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Euro-Dogs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 122.098.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 20 novembre 2014, Le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné la clôture de la liquidation pour absence d'actif de la société suivante:

- EURO-DOGS Sarl, avec siège social à L-2730 Luxembourg - 67, rue Michel Welter, dénoncé en date du 18 octobre 2007,

Pour extrait conforme

Stéphanie GUERISSE

Le liquidateur

Référence de publication: 2014185520/14.

(140209087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Dundeal Cologne Tower Services S.à R.L., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 163.929.

EXTRAIT

Il résulte d'un transfert de parts que l'associé unique de la Société, IREF Art-Invest Cologne Holding, une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163907 a cédé (i) 11.850 parts sociales à Dream Global 26 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189950 et (ii) 650 parts sociales à Dundee Realty Acquisitions Ltd., une société (limited company) constituée et existante selon les lois des Iles Caïmanes, ayant son siège social au 89, Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman, KY1-9007, Iles Caïmanes, enregistrée au registre des sociétés des Iles Caïmanes sous le numéro 265810.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Dundeal Cologne Tower Services S.à r.l.

Référence de publication: 2014185489/20.

(140208512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

ERT Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 123.255.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014185516/9.

(140209529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Européenne de Logistique et de Services aux Entreprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5442 Roedt, 54, rue de Remich.
R.C.S. Luxembourg B 174.563.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014185523/9.

(140209630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

FGN-BDO, Société Anonyme.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 92.717.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 15 octobre 2014

Est nommé commissaire, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Edy SCHMIT, demeurant 26, op Fankenacker, L-3265 Bettembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch.

Signature.

Référence de publication: 2014185538/13.

(140208927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Danieli International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.
R.C.S. Luxembourg B 18.211.

Par rapport aux informations inscrites au registre de commerce et des sociétés, il y a lieu de prendre acte des modifications suivantes:

Conseil d'administration:

Nom: BRUSSI Prénom(s): Alessandro

Fonction: Administrateur

Adresse privée ou professionnelle de la personne physique:

36, Via Cividini, I-34074 Monfalcone

Personne chargée du contrôle des comptes:

Nom: BARSANTI Prénom(s): William

Fonction: Commissaire aux comptes

Adresse privée ou professionnelle de la personne physique:

40, Via Sardegna, I-00187 Roma,

et de procéder en conséquence aux mises à jour qui s'adonnent au cas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014185491/23.

(140209362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

FGN-BDO, Société Anonyme.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 92.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014185539/10.

(140208928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Delfin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 682.960.000,00.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 117.420.

Les statuts coordonnés au 12 novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014185494/10.

(140209350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Goal.com (Holdco) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 140.301.

EXTRAIT

Suite à une Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 15 octobre 2014, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Nomination d'un commissaire aux comptes: la société GRANT THORNTON WEBER & BONTEMPS, dont l'adresse est 6 Place de Nancy, L-2212 Luxembourg (n° RCS Luxembourg B 183.690) a été nommée Commissaire aux comptes avec effet immédiat. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014185564/14.

(140209480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Dia, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 52.149.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 13 novembre 2014 a accepté les démissions présentées par Monsieur le Marquis Gianluca SPINOLA et Monsieur Nico BECKER de leur mandat d'administrateur.

L'Assemblée a nommé en qualité d'administrateur:

- Monsieur Franco FASOLATO, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-1201 Genève, 6, place de Chevelu,

- Madame Nathalie THUNUS, administrateur de sociétés, demeurant à B-6780 Messancy, 132, route d'Arlon, ici présente et acceptant;

leur mandat venant à échéance, ensemble avec le mandat des administrateurs en fonction, à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2016.

Pour extrait conforme

Dia

Société anonyme

Référence de publication: 2014185481/20.

(140209523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Concept Innov., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 179.765.

L'an deux mille quatorze.

Le vingt-sept octobre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Madame Schirley MERTES, employée privée, née le 7 juin 1977 à Thionville (France), demeurant à F-57310 Bertrange (France), 86, Grand Rue.

La comparante est la seule propriétaire de la totalité des cent (100) parts sociales de la société à responsabilité limitée dénommée "Concept Innov", établie et ayant son siège social à L-3378 Livange, rue de Bettembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 23 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2534 du 11 octobre 2013, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 179.765.

Cession de parts

Madame Schirley MERTES déclare d'abord céder à Mohand a Meziene BOUKHELIFA, employé, né à Soissons (France) le 15 novembre 1970, demeurant à F-57860 Roncourt (France), 7, rue de Jaumont, quarante-cinq (45) parts sociales de la Société, pour le prix de deux mille cinq cents euros (2.500,- €), qui l'accepte.

Madame Schirley MERTES déclare céder à Ulas DEMIRDOGEN, employé, né à Ovacik (Turquie) le 18 novembre 1978, demeurant à F-57070 Metz (France), 3, rue des Frères Goncourt, quarante-cinq (45) parts sociales de la Société, pour le prix de deux mille cinq cents euros (2.500,- €), qui l'accepte.

Madame Schirley MERTES déclare céder à Sébastien THINUS, gérant de société, demeurant à F-57310 Bertrange (France), 86, Grand Rue, dix (10) parts sociales de la Société, pour le prix de cinq cents euros (500,- €), qui l'accepte.

Les cessionnaires seront propriétaires des parts sociales eux cédées et ils auront droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Les cessionnaires seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Ensuite: Monsieur Sébastien THINUS, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant unique, accepte au nom de la Société la cession qui précède, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispense le cessionnaire à faire signifier ladite cession à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter son effet.

Assemblée générale extraordinaire

Finallyment, les associés, Mohand a Meziene BOUKHELIFA, Ulas DEMIRDOGEN et Sébastien THINUS, préqualifiés, représentant désormais l'intégralité du capital social, prennent chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils donnent leur agrément en ce qui concerne la cession de parts visée ci-avant.

Deuxième résolution

Suite à la cession qui précède, le capital social est désormais réparti comme suit:

- Sébastien THINUS, susdit, dix parts	10
- Mohand a Meziene BOUKHELIFA, susdit, quarante-cinq parts	45
- Ulas DEMIRDOGEN, susdit, quarante-cinq parts	45
Total: cent parts sociales	100

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'objet social de la société et par conséquent l'article 3 des statuts de la Société est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet la vente de matériaux pour le bâtiment en gros et second oeuvre, les travaux de rénovations intérieurs et extérieurs, de façades thermiques, enduits de finition et d'hydro-gommage.

La société pourra en outre effectuer toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement."

Quatrième résolution

Les associés acceptent la démission du gérant Monsieur Sébastien THINUS, préqualifié et lui donne décharge.

Cinquième résolution

Les associés décident de nommer aux fonctions de gérants pour une durée illimitée les personnes suivantes:

- Monsieur Mohand a Meziene BOUKHELIFA, préqualifié, et
- Monsieur Ulas DEMIRDOGEN, préqualifié.

La société sera engagée par la signature conjointe des gérants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MERTES, BOUKHELIFA, DEMIRDOGEN, THINUS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 octobre 2014. Relation: LAC / 2014 / 51107. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Référence de publication: 2014178311/68.

(140205098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

e-Barrel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2728 Luxembourg, 13, rue Jules Wilhelm.

R.C.S. Luxembourg B 191.919.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le sixième jour du mois de novembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Matteo CIRIO, commerçant, né à Acqui Terme (AL) (Italie), le 9 mai 1982, demeurant à L-2728 Luxembourg, 13, rue Jules Wilhelm.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les parties ci-avant désignées et toutes personnes, physiques ou morales, qui pourront devenir associées dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet les activités suivantes:

- la création et la vente de sites web;
- la création et la gestion de sites internet, portails, sites dédiés au commerce électronique, IP TV, web radio et applications mobiles;
- l'enregistrement et la vente de noms de domaine pour le web;
- l'achat et la revente d'espaces publicitaires;
- la production et la vente de contenus multimédia: vidéo, audio, images et textes;
- le développement et la vente de programmes informatiques;
- le conseil commercial dans les domaines du marketing, de la vente et de la communication;
- la vente de produits et de services par internet;
- l'achat, importation, vente et exportation de vins, autres boissons alcoolisés et produits alimentaires.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet et à tous objets similaires ou connexes.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «e-barrel s.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique de la société. La Société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 6. Le capital est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs et pour cause de morts à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, lesquels représentent la société soit individuellement, soit conjointement. Leurs pouvoirs seront fixés par l'assemblée générale des associés. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'elle possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés qui peuvent le reporter à nouveau ou le distribuer.

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Matteo CIRIO, pré-qualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sont remplies et le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

L'associé unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la Société faisant l'objet des présentes et certifier que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. L'adresse de la société est établie à L-2728 Luxembourg, 13, rue Jules Wilhelm.

2. L'associé unique désigne comme gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Matteo CIRIO, commerçant, né à Acqui Terme (AL) (Italie), le 9 mai 1982, demeurant à L-2728 Luxembourg, 13, rue Jules Wilhelm.

3. La société sera valablement engagée par la signature du gérant unique.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. CIRIO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 novembre 2014. LAC/2014/52740. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Référence de publication: 2014178168/113.

(140205186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Elbblick (Alpha) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 127.073.

In the year two thousand fourteen, the seventeenth day of October,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

at an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the "Meeting") of Elbblick (Alpha) S à r.l., a Luxembourg private limited liability company (Société à Responsabilité Limitée) having its registered office at 15, rue Edward Steichen, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B127073, having a share capital of EUR 12,500, incorporated on 19 April 2007 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 1138 of 13 June 2007, page 54584. The articles of association of the Company have never been amended since the incorporation of the Company.

- Elbblick (Luxembourg) S à r.l., a Luxembourg private limited liability company (Société à Responsabilité Limitée) having its registered office at 15, rue Edward Steichen, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B120644, having a share capital of EUR 12,500 (the "Sole Shareholder")

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that all of the 500 (five hundred) shares in the Company having a nominal value of EUR 25 (twenty five) each, representing the entire share capital of the Company of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) are represented at the Meeting, which is thus duly constituted and may validly deliberate and decide on all items of the agenda reproduced hereinafter.

II. that the agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the convening notice;

2. Approval of the pro forma accounts of the Company for the period from 1 January 2014 to the 31st August 2014 (the "Pro forma Accounts");
3. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
4. Appointment of the liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
5. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company; and
6. Discharge (quitus) to the members of the board of managers of the Company for the performance of their respective mandates; and
7. Delegation of authority.

The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring itself to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Pro forma Accounts substantially in the form attached hereto.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve with immediate effect the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Fairland Property Limited, having its registered office at P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Tortola, British Virgin Islands, as Liquidator of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 (the Law).

The Sole Shareholder also resolves to instruct the Liquidator, to the best of its abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may delegate its powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although it will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to give full discharge (quitus) to the members of the board of managers of the Company for the performance of their respective mandates until the date hereof.

Seventh resolution

The Sole Shareholder finally resolves to grant power and authority to any employee of Vistra (Luxembourg) S.à r.l., each acting individually, in order to accomplish the filing of the necessary documents regarding the above-mentioned resolutions with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform anything else which might be necessary or useful for the accomplishment of the above resolutions.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- Euro).

There being no further business on the agenda, the Meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in the case of any discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-sept octobre,

Pardevant Maître Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

à l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Elbblick (Alpha) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127073 et ayant un capital social de 12.500 euros (la Société). La Société a été constituée le 19 avril 2007 en vertu d'un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 1138 du 13 Juin 2007, page 54584. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société,

- Elbblick (Luxembourg) S à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120644 et ayant un capital social de 12.500 euros (l'Associé Unique)

ci-après représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que les 500 (cinq cent) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR25 (vingt-cinq) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cent), sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Approbation des comptes pro forma de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 août 2014 (jusqu'à et excluant la liquidation) (les Comptes Pro forma);
3. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
4. Nomination du liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
5. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
6. Décharge (quitus) accordé aux membres du conseil de gérance pour l'exercice de leurs mandats respectifs; et
7. Délégation de pouvoir.

Après délibération, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé Unique décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représentée à la présente Assemblée se considère comme dûment convoquée et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiquée par avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver les Comptes Pro forma dans la forme annexée aux présentes.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide avec effet immédiat de procéder à la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Fairland Property Limited, ayant son siège social au P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Tortola, British Virgin Islands, en tant que Liquidateur.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi).

L'Associé Unique décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Associé Unique décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Associé Unique décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Associé Unique décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation L'Associé Unique, conformément à l'article 148 de la Loi.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

Septième résolution

L'Associé Unique décide, en outre, d'accorder pouvoir et autorité à tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l., chacun agissant individuellement, afin d'accomplir toutes formalités nécessaires auprès du Registre de Commerce et des Sociétés concernant les résolutions figurant ci-dessus; et, généralement, d'effectuer toutes autres opérations qui pourraient être nécessaires ou utiles pour l'accomplissement des résolutions figurant ci-dessus.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille quatre cents Euros (1.400.-EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2014. Relation: LAC/2014/50004. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Référence de publication: 2014183340/170.

(140206193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Immo Impact S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelage.

R.C.S. Luxembourg B 109.096.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014184971/12.

(140208717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Eastburn Debtco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 182.827.

In the year two thousand and fourteen on fourth day of November.

Before us Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(1) Investin Pro RED Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 26A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 176571;

hereby represented by Me Philip Basler-Gretic, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 3 November 2014,

(2) Oaktree Real Estate Debt Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 26A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 182653;

hereby represented by Maître Philip Basler-Gretic, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 3 November 2014, and

(3) OCM Luxembourg VOF S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 26A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 136233;

hereby represented by Me Philip Basler-Gretic, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 3 November 2014,

(collectively the "Shareholders"),

The said proxies shall be annexed to the present deed.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the sole shareholder of Eastburn Debtco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 26A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster of 3 December 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 332 of 6 February 2014 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 182827 (the "Company"). The articles of association of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 3 April 2014 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1811 of 17 July 2014.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.

2 To appoint the liquidator.

3 To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.

4 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Shareholders resolved to appoint Eurotime S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 56.177, as liquidator.

Third resolution

The Shareholders resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholders resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatre novembre.

Par devant nous Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(1) Investin Pro RED Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit Luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176571;

représentée aux fins des présentes par Maître Philip Basler-Gretic, avocat,

demeurant professionnellement à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 3 novembre 2014,

(2) Oaktree Real Estate Debt Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit Luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182653;

représentée aux fins des présentes par Maître Philip Basler-Gretic, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 3 novembre 2014, et

(3) OCM Luxembourg VOF S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit Luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136233;

représentée aux fins des présentes par Maître Philip Basler-Gretic, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 3 novembre 2014,

(collectivement les «Associés»).

Les prédites procurations resteront annexées aux présentes.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés sont le seul et unique associé de Eastburn Debtco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26a, Boulevard Royal Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte notarié de Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster en date du 3 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 332 du 6 février 2014 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 182827 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné, en date

du 3 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1811 en date du 17 juillet 2014.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.
 - 2 Nomination d'un liquidateur.
 - 3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.
 - 4 Divers.
- a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé de nommer Eurotime S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 163, rue du Kiem à L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.177, comme liquidateur.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Les Associés ont décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. Basler-Gretic, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 7 novembre 2014. REM/2014/2440. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 19 novembre 2014.

Référence de publication: 2014179112/156.

(140205715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Wesenitz Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.530.

Der Jahresabschluss vom 31 März 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014184577/9.

(140207699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

HTF US Life 3 Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 171.249.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Référence de publication: 2014185609/10.

(140209234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Zam Ventures Alberta Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 191.926.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of November.

Before the undersigned, Henri BECK, a notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

ZAM Ventures, L.P., a company incorporated under the laws of the USA, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, DE 19808, registered with the Secretary of State in the State of Delaware under file number 4347130,

here represented by Pedro Reis Da Silva, lawyer, whose professional address is at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in New York, United States of America, on 12 November 2014,

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "ZAM Ventures Alberta Holdings S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The issued capital of the Company is set at twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form divided into ten (10) classes of alphabet shares as follows:

(i) two thousand (2,000) class A shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each (collectively the Class A Shares and, individually, a Class A Share),

(ii) two thousand (2,000) class B shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each (collectively the Class B Shares and, individually, a Class B Share),

(iii) two thousand (2,000) class C shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each (collectively the Class C Shares and, individually, a Class C Share),

(iv) two thousand (2,000) class D shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each (collectively the Class D Shares and, individually, a Class D Share),

(v) two thousand (2,000) class E shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each (collectively the Class E Shares and, individually, a Class E Share),

(vi) two thousand (2,000) class F shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each (collectively the Class F Shares and, individually, a Class F Share),

(vii) two thousand (2,000) class G shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each (collectively the Class G Shares and, individually, a Class G Share),

(viii) two thousand (2,000) class H shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each (collectively the Class H Shares and, individually, a Class H Share),

(ix) two thousand (2,000) class I shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each (collectively the Class I Shares and, individually, a Class I Share), and

(x) two thousand (2,000) class J shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each (collectively the Class J Shares and, individually, a Class J Share).

5.2 All the Shares are fully paid.

5.3 The Company may redeem its own shares.

5.4 However if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent. (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

5.5 In the event of a reduction of share capital of the Company, the shares may only be reduced through the repurchase and cancellation of a class of shares, in whole but not in part, as may be determined from time-to-time by the board of managers and approved by the general meeting of shareholders. The repurchase and cancellation of a whole class of

shares shall be made in the following order: (i) the Class J Shares, (ii) the Class I Shares, (iii) the Class H Shares, (iv) the Class G Shares, (v) the Class F Shares, (vi) the Class E Shares, (vii) the Class D Shares and (viii) the Class C Shares, (ix) the Class B Shares and (x) the Class A Shares.

5.6 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a whole class of shares (in the order provided above), each such redeemed class of shares entitles the holder or holders thereof (pro rata to their holding in such class of shares) to such portion of the total cancellation amount as determined by the board of managers and approved by the general meeting of shareholders with respect to the class of shares to be redeemed.

5.7 In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2 The shares are freely transferable between shareholders.

6.3 When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4 When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5 A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6 A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its manager[s] and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m.. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares entitle their holders to a percentage of the par value of such class(es) out of the annual profits of the Company in the following manner:

15.3 the holder(s) of the Class A Shares is/are entitled to a dividend corresponding to 1% of the par value of such shares;

15.4 the holder(s) of the Class B Shares is/are entitled to a dividend corresponding to 0.9% of the par value of such shares;

15.5 the holder(s) of the Class C Shares is/are entitled to a dividend corresponding to 0.8% of the par value of such shares;

15.6 the holder(s) of the Class D Shares is/are entitled to a dividend corresponding to 0.7% of the par value of such shares;

15.7 the holder(s) of the Class E Shares is/are entitled to a dividend corresponding to 0.6% of the par value of such shares;

15.8 the holder(s) of the Class F Shares is/are entitled to a dividend corresponding to 0.5% of the par value of such shares;

15.9 the holder(s) of the Class G Shares is/are entitled to a dividend corresponding to 0.4% of the par value of such shares;

15.10 the holder(s) of the Class H Shares is/are entitled to a dividend corresponding to 0.3% of the par value of such shares;

15.11 the holder(s) of the Class I Shares is/are entitled to a dividend corresponding to 0.2% of the par value of such shares;

15.12 the holder(s) of the Class J Shares is/are entitled to a dividend corresponding to 0.1% of the par value of such shares;

15.13 In addition, the holder(s) of the last class of shares outstanding in alphabetical order (i.e. first the Class J Shares, then Class I Shares, etc...) is/are entitled to the remainder of the annual profit of the Company. Once such class of shares is redeemed and cancelled the next following class would be entitled to the remainder of the annual profits of the Company.

15.14 Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. At the time of the winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realize the Company's assets and pay its liabilities.

16.2 Upon liquidation of the Company, after payment of all debts and any charges against the Company and all expenses of the Company, the net liquidation proceeds will be distributed to the shareholders or to the sole shareholder so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the profit allocation rules set forth under article 15 of these Articles.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December two thousand and fifteen.

Subscription and payment

ZAM Ventures, L.P., represented as stated above, subscribes for an aggregate of twenty thousand (20,000) shares (represented by 2,000 class A shares, 2,000 class B shares, 2,000 class C shares, 2,000 class D shares, 2,000 class E shares, 2,000 class F shares, 2,000 class G shares, 2,000 class H shares, 2,000 class I shares, 2,000 class J shares) in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twenty thousand (EUR 20,000).

The amount of twenty thousand (EUR 20,000) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1.100.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:

ZBI Lux Director LLC, a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 2711, Centerville Road, United-States of America - 19808 Delaware registered with the Delaware Register of Companies, under number 4803265.

2. The following are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

Ingrid Cernicchi, born in Metz, France on 18 May 1983, and her professional address is at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Andre Sebastien, born in Metz, France on 29 October 1974, and his professional address is at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

O'Shea Andrew, born in Dublin, Ireland on 13 August 1981, and his professional address is at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial, deed is drawn up in Echternach, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le treizième jour de novembre,

Par devant le soussigné Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

ZAM Ventures, L.P, une société constituée selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social se situe au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, comté de New Castle, DE 19808, inscrite auprès du secrétaire d'état de l'état du Delaware sous le n° de dossier 4347130,

ici représentée par Pedro Reis Da Silva, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à New York, Etats Unis d'Amérique, le 12 Novembre 2014.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «ZAM Ventures Alberta Holdings S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques, moyens juridiques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital émis de la Société est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative divisées en dix (10) classes de parts sociales alphabétiques comme suit:

(i) deux mille (EUR 2.000) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (collectivement les Parts Sociales de Classe A et, seule, une Part Sociale de Classe A),

(ii) deux mille (EUR 2.000) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (collectivement les Parts Sociales de Classe B et, seule, une Part Sociale de Classe B),

(iii) deux mille (EUR 2.000) parts sociales de classe C ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (collectivement les Parts Sociales de Classe C et, seule, une Part Sociale de Classe C),

(iv) deux mille (EUR 2.000) parts sociales de classe D ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (collectivement les Parts Sociales de Classe D et, seule, une Part Sociale de Classe D),

(v) deux mille (EUR 2.000) parts sociales de classe E ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (collectivement les Parts Sociales de Classe E et, seule, une Part Sociale de Classe E),

(vi) deux mille (EUR 2.000) parts sociales de classe F ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (collectivement les Parts Sociales de Classe F et, seule, une Part Sociale de Classe F),

(vii) deux mille (EUR 2.000) parts sociales de classe G ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (collectivement les Parts Sociales de Classe G et, seule, une Part Sociale de Classe G),

(viii) deux mille (EUR 2.000) parts sociales de classe H ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (collectivement les Parts Sociales de Classe H et, seule, une Part Sociale de Classe H),

(ix) deux mille (EUR 2.000) parts sociales de classe I ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (collectivement les Parts Sociales de Classe I et, seule, une Part Sociale de Classe I), et

(x) deux mille (EUR 2.000) parts sociales de classe J ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (collectivement les Parts Sociales de Classe J et, seule, une Part Sociale de Classe J).

5.2 Toutes les Parts Sociales sont entièrement libérées.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

5.4 Cependant si le prix de rachat dépasse la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut s'effectuer que dans la mesure où des réserves distribuables suffisantes sont disponibles en ce qui concerne l'excès du prix de rachat. La décision des associés de rachat par la Société de ses propres parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social, lors d'une assemblée générale extraordinaire et impliquera une diminution du capital social par l'annulation de toutes les parts sociales rachetées.

5.5 En cas de diminution de capital social par la Société, les parts sociales ne peuvent être réduites que par le rachat et l'annulation d'une classe de parts sociales, en totalité et non en partie, tels que déterminés le cas échéant par le conseil de gérance et approuvés par l'assemblée générale des associés. Le rachat et l'annulation d'une classe entière de parts sociales s'effectuera dans l'ordre suivant: (i) les Parts Sociales de Classe J, (ii) les Parts Sociales de Classe I, (iii) les Parts Sociales de Classe H, (iv) les Parts Sociales de Classe G, (v) les Parts Sociales de Classe F, (vi) les Parts Sociales de Classe E, (vii) les Parts Sociales de Classe D, (viii) les Parts Sociales de Classe C, (ix) les Parts Sociales de Classe B et (x) les Parts Sociales de Classe A.

5.6 En cas de diminution de capital par le rachat et l'annulation d'une classe entière de parts sociales (dans l'ordre mentionné ci-dessus), chaque classe rachetée donne droit au détenteur ou aux détenteurs de celle-ci (au prorata de leur détention de ladite classe de parts sociales) à une partie du montant total d'annulation déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés pour la classe de parts sociale à racheter.

5.7 En plus du capital émis, un compte de prime d'émission peut être créé sur lequel toute prime payée au titre de toute part sociale, en plus de sa valeur nominale, est transférée. Le montant du compte de prime d'émission pourra être utilisé pour le paiement de toute part sociale que la Société peut racheter à son/ses associé(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour effectuer des distributions aux associés sous la forme de dividendes ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3 Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4 Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5 Une cession de part sociale ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs représentants.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Une convocation écrite de toute réunion du Conseil est donnée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition que lorsque les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de tout gérant de classe A et de tout gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil, aux gérants ou à tout gérant doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (les Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Lorsque des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte desdites résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société dans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne (associé ou non), afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-dessus. Elles porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés est considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. Si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé(s). Les commissaires sont rééligibles par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des dépenses générales, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

15.2. Les Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D, Parts Sociales de Classe E, Parts Sociales de Classe F, Parts Sociales de Classe G, Parts Sociales de Classe H, Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe J donnent droit à leurs détenteurs à un pourcentage de la valeur nominale desdites classes, prélevé sur les bénéfices annuels de la Société dans l'ordre suivant:

15.3. le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe A a (ont) droit à un dividende correspondant à 1% de la valeur nominale desdites parts sociales;

15.4. le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe B a (ont) droit à un dividende correspondant à 0,9% de la valeur nominale desdites parts sociales;

15.5. le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe C a (ont) droit à un dividende correspondant à 0,8% de la valeur nominale desdites parts sociales;

15.6. le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe D a (ont) droit à un dividende correspondant à 0,7% de la valeur nominale desdites parts sociales;

15.7. le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe E a (ont) droit à un dividende correspondant à 0,6% de la valeur nominale desdites parts sociales;

15.8. le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe F a (ont) droit à un dividende correspondant à 0,5% de la valeur nominale desdites parts sociales;

15.9. le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe G a (ont) droit à un dividende correspondant à 0,4% de la valeur nominale desdites parts sociales;

15.10. le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe H a (ont) droit à un dividende correspondant à 0,3% de la valeur nominale desdites parts sociales;

15.11. le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe I a (ont) droit à un dividende correspondant à 0,2% de la valeur nominale desdites parts sociales;

15.12. le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe J a (ont) droit à un dividende correspondant à 0,1% de la valeur nominale desdites parts sociales.

15.13. En outre, le(s) détenteur(s) de la dernière classe de parts sociales en circulation dans l'ordre alphabétique (à savoir en premier les Parts Sociales de Classe J, puis les Parts Sociales de Classe I et c..) a (ont) droit au solde du bénéfice annuel de la Société. Une fois cette classe de parts sociales rachetée et annulée, la classe suivante aura droit au solde des bénéfices annuels de la Société.

15.14. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) Le Conseil établit des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices suffisants et autres réserves (notamment la prime d'émission) sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportés et des sommes à affecter à la Réserve Légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés par la distribution d'un dividende intérimaire.

Si les dividendes intérimaires distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Au moment de la liquidation de la Société, les associés

nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Lors de la liquidation de la Société, après le paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de toutes les dépenses de la Société, le boni de liquidation sera distribué aux associés ou à l'associé unique afin d'atteindre d'une manière globale un résultat économique identique à celui des règles d'affectation des bénéfices mentionnées à l'article 15 des présents Statuts.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visio-conférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi applicable et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre deux-mille quinze (2015).

Souscription et libération

ZAM Ventures, L.P., représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit à un total de vingt mille (20.000) parts sociales (composées de 2,000 parts sociales de classe A, 2,000 parts sociales de classe B, 2,000 parts sociales de classe C, 2,000 parts sociales de classe D, 2,000 parts sociales de classe E, 2,000 parts sociales de classe F, 2,000 parts sociales de classe G, 2,000 parts sociales de classe H, 2,000 parts sociales de classe I et 2,000 parts sociales de classe J) sous forme nominative, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille Euro (EUR 20.000,-).

Le montant de vingt mille Euro (EUR 20.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cent Euros (EUR 1.100,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, ses associés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1.- La personne suivante est nommée en qualité de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

ZBI Lux Director LLC, une société constituée selon le droit de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social se situe au 2711, Centerville Road, Etats-Unis d'Amérique - 19808 Delaware, immatriculée auprès de registre des sociétés du Delaware sous le numéro d'immatriculation 4803265.

2.- Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Ingrid Cernicchi, née à Metz, France, le 18 mai 1983 et dont l'adresse professionnelle se situe au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Andre Sebastien, né à Metz, France, le 29 octobre 1974 et dont l'adresse professionnelle se situe au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur O'Shea Andrew, né à Dublin, Irlande, le 13 août 1981 et dont l'adresse professionnelle se situe au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3.- Le siège social de la Société est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: P. REIS DA SILVA, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 14 novembre 2014. Relation: ECH/2014/2190. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 18 novembre 2014.

Référence de publication: 2014179563/651.

(140205312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Himmelsberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 62.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014184233/9.

(140207286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Rowitra Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 1, Kiricheneck.

R.C.S. Luxembourg B 132.985.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 24/11/2014.

Référence de publication: 2014185174/10.

(140208760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

WPP Luxembourg Gamma Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 108.492.

In the year two thousand and fourteen, on the fourth of November,

before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of WPP Luxembourg Gamma Three S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 108.492 and having a share capital of USD 25,000 (the Company). The Company was incorporated on 26 May 2005 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1086 of 24 October 2005 and whose articles of association (the Articles) have been amended several times and for the last time on 27 November 2012 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - number 150 of 22 January 2013.

THERE APPEARED:

WPP Luxembourg Gamma S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD 5,134,898,550 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 79.018 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Adrien Pastorelli, Attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney under private seal given on November 3, 2014.

The power of attorney from the Sole Shareholder, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on its behalf and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at USD 25,000 (twenty-five thousand United States Dollars) represented by 250 (two hundred fifty) shares, having a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each; and that the entirety of the share capital is thus duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, reproduced hereinafter.

II. That the agenda of the meeting is the following:

1. Waiver of the convening notice;

2. Increase of the nominal share capital of the Company by a nominal amount USD 56,000,000 (fifty-six million United States Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 25,000 (twenty-five thousand United States Dollars), divided into 250 (two hundred fifty) shares having each a par value of USD 100 (one hundred United States Dollars) to an amount of USD 56,025,000 (fifty-six million twenty-five thousand United States Dollars), represented by 560,250 (five hundred sixty thousand two hundred fifty) shares having each a par value of USD 100 (one hundred United States Dollars) by way of the creation of 560,000 (five hundred sixty thousand) new shares of the Company, together with a share premium in an amount of USD 503,714,643.75 (five hundred three million seven hundred fourteen thousand six hundred forty-three United States Dollars and seventy-five cents);

3. Subscription to and payment by the Sole Shareholder of the share capital increase specified under item 2. above by way of a contribution in cash of USD 559,714,643.75 (five hundred fifty-nine million seven hundred fourteen thousand six hundred forty-three United States Dollars and seventy-five cents);

4. Subsequent amendment of article 4 of the Articles in order to reflect the above share capital increase; and

5. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the newly issued shares, and to see to any formalities in connection therewith.

III. That the Sole Shareholder, after deliberation, passed the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the nominal share capital of the Company by a nominal amount of USD 56,000,000 (fifty-six million United States Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 25,000 (twenty-five thousand United States Dollars), divided into 250 (two hundred fifty) shares having each a par value of USD 100 (one hundred United States Dollars) to an amount of USD 56,025,000 (fifty-six million twenty-five thousand United States Dollars), represented by 560,250 (five hundred sixty thousand two hundred fifty) shares having each a par value of USD 100 (one hundred United States Dollars), by way of issuance of 560,000 (five hundred sixty thousand) new ordinary shares having a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each (the New Shares), together with a share premium in an amount of USD 503,714,643.75 (five hundred three million seven hundred fourteen thousand six hundred forty-three United States Dollars and seventy-five cents); and the Meeting resolves to issue the New Shares.

Third resolution

The Meeting resolves to record the subscription to and the full payment of the above share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, prenamed, represented as stated above, hereby declares to (i) subscribe to the New Shares and (ii) to fully pay them up by way of a contribution in cash of an aggregate amount of USD 559,714,643.75 (five hundred fifty-nine million seven hundred fourteen thousand six hundred forty-three United States Dollars and seventy-five cents) (the Contribution in Cash).

The Contribution in Cash shall be allocated as follows:

(i) the amount of USD 56,000,000 (fifty-six million United States Dollars) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company;

(ii) the amount of USD 503,714,643.75 (five hundred three million seven hundred fourteen thousand six hundred forty-three United States Dollars and seventy-five cents) is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The amount of the Contribution in Cash is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate (the Blocking Certificate).

The Blocking Certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting in the name and on behalf of the Sole Shareholder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 4 of the Articles in order to reflect the above resolutions so that it reads henceforth as follows:

“ **Art. 4. Capital.** The Company’s subscribed share capital is set at USD 56,025,000 (fifty-six million twenty-five thousand dollars of the United States of America), represented by 560,250 (five hundred sixty thousand two hundred fifty) shares having a nominal value of USD 100 (one hundred dollars of the United States of America) per share.

The subscribed share capital may be changed at any time by resolution of the shareholders’ meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.”

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, to proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the newly issued shares and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately seven thousand euro (EUR 7,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le quatre novembre,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s’est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de l’associé unique de WPP Luxembourg Gamma Three S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.492 et ayant un capital social de 25.000 USD (la Société), constituée le 26 mai 2005 selon un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 1086 du 24 octobre 2005 et dont les statuts (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 27 novembre 2012 selon un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N ° 150 du 22 janvier 2013.

A COMPARU:

WPP Luxembourg Gamma S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de 5.134.898.550 USD et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.018 (l’Associé Unique),

ci-après représentée par Monsieur Adrien Pastorelli, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé donnée en date du 3 novembre 2014.

La procuration de l’Associé Unique, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant en son nom et pour son compte et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d’être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

L’Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

I. Que l’Associé Unique détient la totalité du capital social de la Société s’élevant à 25.000 USD (vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d’Amérique) représenté par 250 (deux cent cinquante) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de 100 USD (cent dollars des Etats-Unis d’Amérique) chacune, l’intégralité du capital social de la Société est ainsi représentée, l’Assemblée Générale est par conséquent valablement constituée et peut valablement délibérer sur les points inscrits à l’ordre du jour repris ci-après.

II. Que l’ordre du jour de l’Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 56.000.000 USD (cinquante-six millions dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 25.000 USD (vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 250 (deux cent cinquante) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de 100 USD (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) à un montant de 56.025.000 USD (cinquante-six million vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 560.250 (cinq cent soixante mille deux cent cinquante) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de 100 USD (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, par voie d'émission de 560.000 (cinq cent soixante mille) nouvelles parts sociales de la Société, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de 503.714.643,75 USD (cinq cent trois millions sept cent quatorze mille six cent quarante-trois dollars des Etats- Unis d'Amérique et soixante-quinze centimes);

3. Souscription et libération par l'Associé Unique de l'augmentation de capital social mentionnée ci-dessus au point 2 par le biais d'un apport en numéraire d'un montant de 559.714.643,75 USD (cinq cent cinquante-neuf millions sept cent quatorze mille six cent quarante-trois dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-quinze centimes);

4. Modification consécutive de l'article 4 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital social mentionnée ci-dessus; et

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy, société en commandite simple, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société des parts sociales nouvellement émises, et d'accomplir toutes les formalités y relatives.

III. Qu'après délibération l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considère comme dûment convoqué et déclare avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 56.000.000 USD (cinquante-six millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 25.000 USD (vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 250 (deux cent cinquante) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de 100 USD 100 (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) à un montant de 56.025.000 USD (cinquante-six millions vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 560.250 (cinq cent soixante mille deux cent cinquante) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de 100 USD (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, par voie d'émission de 560.000 (cinq cent soixante mille) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 100 USD (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune (les Nouvelles Parts Sociales), ensemble avec une prime d'émission d'un montant de 503.714.643,75 USD (cinq cent trois millions sept cent quatorze mille six cent quarante-trois dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-quinze centimes); et l'Assemblée décide d'émettre les Nouvelles Parts Sociales.

Troisième résolution

L'Assemblée approuve la souscription de l'augmentation de capital et sa libération de la manière suivante:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, susmentionné, représenté tel que décrit ci-dessus, déclare (i) souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et (ii) de les libérer entièrement au moyen d'un apport en numéraire de 559.714.643,75 USD (cinq cent cinquante-neuf millions sept cent quatorze mille six cent quarante-trois dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-quinze centimes) (l'Apport en Numéraire).

L'Apport en Numéraire devra être attribué comme suit:

(i) un montant de 56.000.000 USD (cinquante-six millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) sera attribué au compte de capital social de la Société;

(ii) un montant de 503.714.643,75 USD (cinq cent trois millions sept cent quatorze mille six cent quarante-trois dollars des Etats Unis d'Amérique et soixante-quinze centimes) sera attribué à la réserve de prime d'émission de la Société.

Le montant total de l'Apport en Numéraire est par conséquent à l'entière disponibilité de la Société, comme en atteste le certificat de blocage présenté au notaire instrumentaire (le Certificat de Blocage).

Le Certificat de Blocage, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte de l'Associé Unique et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrements.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des Statuts afin d'y refléter les résolutions ci-dessus, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de 56.025.000 USD (cinquante-six millions vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 560.250 (cinq cent soixante mille deux cent cinquante) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 100 USD (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Le capital souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de manière à refléter les modifications qui précèdent et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg société en commandite simple, afin de procéder individuellement, sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société des Nouvelles Parts Sociales et d'accomplir toutes les formalités y relatives.

Evaluation des frais

Le montant des frais liés au présent acte s'élève à approximativement sept mille euros (EUR 7.000).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiqué en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, celui-ci a signé le présent acte original avec le notaire soussigné.

Signé: A. Pastorelli, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 7 novembre 2014. REM/2014/2441. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 19 novembre 2014.

Référence de publication: 2014179560/217.

(140205729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Karissima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25c, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 191.981.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le treizième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. La société PANGALANE INVEST S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25c Boulevard Royal, et immatriculée au Registre National du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174 319,

ici représentée par Monsieur Régis BERNARD, Avocat à la Cour, demeurant à F-75116 Paris, 34 rue de l'Amiral Hamelin.

2. La société ATHENA S.A.S, une société par actions simplifiée de droit français, établie et ayant son siège social F-97122 Baie Mahault (France), Les Galeries de Houelbourg, et immatriculée au Registre National du Commerce et des Sociétés de Pointe-à-Pitre sous le numéro 803 020 510,

ici représentée par Monsieur Régis BERNARD, Avocat à la Cour, demeurant à F-75116 Paris, 34 rue de l'Amiral Hamelin.

3. Monsieur Didier LORDINOT, employé privé, demeurant à F-97128 Goyave (France), Morne à Gomme, B 05, Résidence La Kassaverie,

ici représentée par Monsieur Régis BERNARD, Avocat à la Cour, demeurant à F-75116 Paris, 34 rue de l'Amiral Hamelin.

4. Monsieur Régis BERNARD, Avocat à la Cour, demeurant à F-75116 Paris, 34 rue de l'Amiral Hamelin.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les mandataires des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme («la Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

Art. 2. Dénomination. La Société prend comme dénomination «Karissima S.A.».

Art. 3. Objet social. Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir actionnaires par la suite, une société anonyme qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

La Société a pour objet de détenir et exploiter des droits de propriété intellectuelle.

La Société peut également enregistrer, acquérir et mettre en valeur toute propriété intellectuelle et autres droits se rattachant à ses actifs ou pouvant les compléter.

La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière des titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société a en outre pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

La Société pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, notamment par la création de filiales ou succursales.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la même commune par une décision du Conseil d'Administration ou de l'administrateur unique et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Prime d'émission. En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Actions. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis.

Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

En présence d'actions au porteur, un registre sera tenu auprès d'un des dépositaires énoncé par la loi, ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions au porteur détenues par lui, le transfert d'actions et les dates de tels transferts, tel qu'énoncé par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur portant modification de la loi du 10 août 1915, modifiée du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière.

Art. 10. Cession des actions. Les cessions et transmissions d'actions entre actionnaires sont libres.

Toutes cessions ou transmissions au profit de tiers étrangers à l'actionariat de la Société que lesdites cessions interviennent par voie d'apport, de fusion, de partage consécutif à la liquidation d'une société actionnaire, de transmission universelle du patrimoine d'une société ou par voie d'adjudication publique et qu'elles portent sur la seule nue-propriété ou sur le seul usufruit, doivent pour devenir définitives, être agréées par le Conseil d'Administration dans les conditions ci-après:

- L'actionnaire Cédant doit notifier le projet de cession ou la mutation projetée à la Société, par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte extrajudiciaire, en indiquant les nom, prénoms, adresse et nationalité (ou l'identification) du ou des cessionnaires proposés, le nombre d'actions dont la cession ou la mutation est envisagée, ainsi que le prix offert ou l'estimation de la valeur des actions.

- Le Conseil d'Administration doit statuer sur l'agrément sollicité et notifier sa décision au Cédant par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec avis de réception dans les trois mois qui suivent la notification de la demande d'agrément. Le défaut de réponse dans ce délai équivaut à une notification d'agrément. La décision du Conseil d'Administration n'a pas à être motivée, et en cas de refus, elle ne peut donner lieu à réclamation.

- Si le ou les cessionnaires proposés sont agréés, le transfert est régularisé au profit du ou desdits cessionnaires sur présentation des pièces justificatives, lesquelles devront être remises dans le mois qui suit la notification de la décision du Conseil d'Administration, faute de quoi un nouvel agrément serait nécessaire.

- En cas de refus d'agrément du ou des cessionnaires proposés, le Cédant peut, à tout moment, y compris après l'expertise visée ci-dessous faire connaître au Conseil d'Administration, par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, qu'il renonce à son projet.

Si le Cédant n'a pas renoncé expressément à son projet de cession, dans les conditions prévues ci-dessus, le Conseil d'Administration est tenu, dans le délai de quinze jours suivant sa décision, de notifier aux autres actionnaires, individuellement et par lettre recommandée, le nombre d'actions à céder ainsi que le prix proposé.

Les actionnaires disposent d'un délai de quinze jours pour se porter acquéreurs desdites actions.

En cas de demande excédant le nombre d'actions offertes, il est procédé par le Conseil d'Administration à une répartition des actions entre lesdits demandeurs proportionnellement à leur part dans le capital social et dans la limite de leurs demandes. Si les actionnaires laissent expirer les délais prévus pour les réponses sans user de leur droit de préemption ou si, après l'exercice de ce droit, il reste encore des actions disponibles, le Conseil d'Administration peut les proposer à un ou plusieurs acquéreurs de son choix.

- A défaut d'accord, le prix des actions préemptées est fixé à dire d'expert. Nonobstant l'expertise, la procédure de préemption est poursuivie à la diligence du Conseil d'Administration.

Les frais d'expertise sont supportés par moitié par l'actionnaire Cédant, moitié par les acquéreurs des actions préemptées. Sauf accord contraire, le prix des actions préemptées est payable moitié comptant et le solde à un an de date avec faculté de libération anticipée portant sur la totalité de ce solde, à toute époque et sans préavis. En outre, un intérêt au taux de l'intérêt légal majoré de deux points est dû depuis la date de notification de la préemption jusqu'au paiement.

- La Société pourra également, avec le consentement de l'actionnaire Cédant, racheter les actions en vue d'une réduction de capital.

- Si, à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la notification du refus d'agrément, la totalité des actions n'a pas été rachetée, l'agrément sera considéré comme donné. Toutefois, ce délai de trois mois pourra être prolongé par décision de justice à la demande de la Société.

- En cas d'augmentation de capital par émission d'actions de numéraire, la transmission des droits de souscription à quelque titre que ce soit, ne s'opère librement qu'au profit des personnes à l'égard desquelles la transmission des actions est elle-même libre.

- La transmission des droits d'attribution d'actions gratuites est soumise aux mêmes conditions que celle des droits de souscription.

- Les dispositions du présent article relatif à l'agrément du cessionnaire d'actions seront applicables à toute cession de valeurs mobilières émises par la Société, donnant vocation ou pouvant donner vocation à recevoir à tout moment ou à terme des actions de la Société.

Art. 11. Composition du Conseil d'Administration. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre, appelé «administrateur unique», jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

L'assemblée générale peut décider de nommer un ou plusieurs administrateurs de catégorie A et un ou plusieurs administrateurs de catégorie B dans des proportions déterminées par l'assemblée générale.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment par une résolution des actionnaire(s).

Art. 12. Pouvoir du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

Art. 13. Représentation. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, ou par la signature individuelle d'un administrateur de catégorie A, sauf dispositions contraires prévues par les statuts.

Sous réserve de l'accord du conseil d'administration, tout administrateur pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'administrateur qui délègue ses pouvoirs déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et toute autre modalité de ce mandat.

Les décisions du conseil d'administration seront adoptées à la majorité des administrateurs présents ou représentés, dont au moins un administrateur de catégorie A et au moins un administrateur de catégorie B. Le conseil d'administration ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins un administrateur de catégorie A et au moins un administrateur de catégorie B sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.

Art. 14. Acompte sur dividende. Le Conseil d'Administration peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

Art. 15. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil de d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil de d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues au lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion; en cas d'égalité des voix, la voix du Président sera prépondérante.

Art. 16. Rémunération et débours. Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 18. Responsabilité des administrateur(s). Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

Art. 19. Commissaire(s) aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires aux comptes seront nommés par les actionnaire(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 20. Actionnaire(s). Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs pré-mentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 21. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de mai à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 22. Assemblées générales. Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum

sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Art. 23. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 24. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Art. 25. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 26. Affectation des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux actionnaire(s), chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Art. 27. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Art. 28. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Dispositions transitoires

- (1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.
- (2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2016.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, déclarent souscrire intégralement les trente et un mille (31.000) actions comme suit:

- PANGALANE INVEST S.A., pré-qualifiée, quinze mille cinq cents actions	15.500
- ATHENA S.A.S, pré-qualifiée, sept mille sept cent quarante-neuf actions	7.749
- Monsieur Didier LORDINOT, pré-qualifié, sept mille sept cent quarante-neuf actions	7.749
- Monsieur Régis BERNARD, pré-qualifié, deux actions	2
Total des actions: trente et un mille actions	31.000

Les actions ont été entièrement libérées par les actionnaires par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été fournie au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille deux cent euros (EUR 1.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les parties comparantes pré-qualifiées, représentées comme dit ci-avant, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs de catégorie A:

a.) La société PANGALANE INVEST S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25c Boulevard Royal, et immatriculée au Registre National du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174 319, représentée par son représentant permanent, Monsieur Guy AUBRET, directeur, demeurant à F-44150 ANCENIS, 60 rue du Général Leclerc;

b.) Monsieur Régis BERNARD, Avocat à la Cour, demeurant à F-75116 Paris, 34 rue de l'Amiral Hamelin,

3. A été appelé à la fonction d'administrateur de catégorie B:

- La société ATHENA S.A.S, une société par actions simplifiée de droit français, établie et ayant son siège social F-97122 Baie Mahault, Les Galeries de Houelbourg, et immatriculée au Registre National du Commerce et des Sociétés de Pointe-à-Pitre, sous le numéro 803 020 510, représentée par son représentant permanent, Monsieur Cédric MALIDOR, employé privé, demeurant à F-97170 Petit-Bourg Fort-De-France (France), 7, résidence Nemo.

4. La Société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle d'un administrateur de catégorie A, ou par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B de la Société.

5. La durée des mandats des administrateurs de catégorie A et de catégorie B prendront fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2020.

6. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- La société CONCILIUM S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L- 2168 Luxembourg, 127, rue Muhlenbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 161.634.

7. La durée du mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2020.

8. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-2449 Luxembourg, 25c, Boulevard Royal, Grand-Duché du Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des parties comparantes, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, il ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. BERNARD, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 13 novembre 2014. Relation: DIE/2014/14569. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 9 novembre 2014.

Référence de publication: 2014183553/342.

(140206582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

HF Cay Insight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.831,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 187.879.

L'adresse du gérant de classe A, Mark Lessing, a changé et est désormais au 1114, Avenue of America, 36th Floor, 10036 New York, Etats-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Référence de publication: 2014184228/12.

(140207314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Five Arrows Secondary Opportunities III Soparfi SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.
R.C.S. Luxembourg B 174.439.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-first of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg,

acting as the representative of the board of managers of Five Arrows Manager S.A., a public limited liability company (société anonyme), organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.757 (the General Partner), acting in its capacity as general partner of Five Arrows Secondary Opportunities III Soparfi SCA, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1 Place d'Armes L-1136 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 174.439 (the Company),

pursuant to resolutions taken by the General Partner on July 31, 2014, September 5, 2014 and October 10, 2014 (the Resolutions).

A copy of the Resolutions, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the General Partner pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following statements:

I.- The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated December 18, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°522 dated March 2, 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), dated July 23, 2014, published under number 2823 on Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II.- The Company has an issued share capital of three hundred sixty-eight thousand three hundred thirteen euros (EUR 368,313), represented by one (1) management share (the Management Shares), thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) ordinary shares (the Ordinary Shares), forty-eight thousand forty-five (48,045) class A tracking shares (the Tracking Shares A), fifty-five thousand one hundred fifty (55,150) class B tracking shares (the Tracking Shares B), one hundred forty thousand ninety (140,090) class C tracking shares (the Tracking Shares C), ninety-four thousand twenty eight (94,028) class D tracking shares (the Tracking Shares D) and collectively with the Tracking Shares A, the Tracking Shares B, the Tracking Shares C and the Tracking Shares D, the Tracking Shares), all in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

III.- Article 5.3 of the Articles provides as follows:

"The General Partner is authorized, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation, to:

(i) increase the current share capital in one or several times up to ten million five hundred thousand euro (EUR 10,500,000), by the issue of ten million five hundred thousand shares (10,500,000) new Shares, either Ordinary Shares or shares of different classes (the so-created classes of shares being collectively referred to as the Shares and individually as a Share), but having the same rights as the existing shares;

(ii) limit or withdraw the Shareholders' preferential subscription rights to the new Shares and determine the persons authorized to subscribe for the new Shares; and

(iii) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the register of Shares accordingly"

IV.- The General Partner pursuant to the Resolutions resolved *inter alia*:

(i) 1. On July 31, 2014 to increase the share capital of the Company by an amount of two thousand five hundred euros (EUR 2,500) to bring the share capital from its present amount of three hundred sixty-eight thousand three hundred thirteen euros (EUR 368,313) up to three hundred seventy thousand eight hundred thirteen euros (EUR 370,813) by the issuance of two thousand five hundred (2,500) new B Tracking Shares, each having a par value of one euro (EUR 1) (the New Shares), and

2. On July 31, 2014 to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred euros (EUR 300) to bring the share capital from its present amount of three hundred seventy thousand eight hundred thirteen euros (EUR 370,813) up to three hundred seventy-one thousand one hundred thirteen euros (EUR 371,113) by the issuance of three hundred (300) new A Tracking Shares, each having a par value of one euro (EUR 1) (the New Shares), and

3. On September 5, 2014 to increase the share capital of the Company by an amount of three thousand three hundred forty euros (EUR 3,340) to bring the share capital from its present amount of three hundred seventy-one thousand one

hundred thirteen euros (EUR 371,113) up to three hundred seventy-four thousand four hundred fifty-three euros (EUR 374,453) by the issuance of three thousand three hundred forty (3,340) new C Tracking Shares, each having a par value of one euro (EUR 1) (the New Shares), and

4. On October 10, 2014 to increase the share capital of the Company by an amount of nine hundred sixty euros (EUR 960) to bring the share capital from its present amount of three hundred seventy-four thousand four hundred fifty-three euros (EUR 374,453) up to three hundred seventy-five thousand four hundred thirteen euros (EUR 375,413) by the issuance of nine hundred sixty (960) new C Tracking Shares, each having a par value of one euro (EUR 1) (the New Shares), and

(ii) appoint Julien Mengozzi or any Manager of the Company or any employee of Etude Henri Hellinckx, acting under his sole signature, to execute and sign for and on behalf of the Company any acts, deeds, declarations, certificates, notices, documents or statements as may be necessary to formalise the Share Capital Increase in front of a notary public in Luxembourg. This delegation of signatory powers shall cover but shall not be limited to any corporate action necessary to amend and restate the articles of association, certify any excerpt or extract of the present minutes or part thereof and pay any taxes or duties which may become payable as a result of the present capital increase.

The New Shares have been subscribed as follows:

(i) - 2,307 new B Tracking Shares by Five Arrows Secondary Opportunities III FCPR, a fonds commun de placement à risque established under the laws of France acting through its management company, Five Arrows Manager SAS, a société par actions simplifiée, incorporated under the laws of France, having its registered office at 23 bis, Avenue Messine, 75008 Paris, France, registered with the trade and companies register of Paris, under number 509 679 189; and

- 193 new B Tracking Shares by Five Arrows Secondary Opportunities III Co-Investments SCA SICAR, a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1 Place d'Armes, L-1136 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 167.385.

The New Shares have been entirely paid up to the Company by a contribution in cash in a total amount of two thousand five hundred euros (EUR 2,500) as approved by the Resolutions, evidence of which has been given to the undersigned notary

(ii) - 277 new A Tracking Shares by Five Arrows Secondary Opportunities III FCPR, a fonds commun de placement à risque established under the laws of France acting through its management company, Five Arrows Manager SAS, a société par actions simplifiée, incorporated under the laws of France, having its registered office at 23 bis, Avenue Messine, 75008 Paris, France, registered with the trade and companies register of Paris, under number 509 679 189; and

- 23 new A Tracking Shares by Five Arrows Secondary Opportunities III Co-Investments SCA SICAR, a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1 Place d'Armes, L-1136 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 167.385.

The New Shares have been entirely paid up to the Company by a contribution in cash in a total amount of three hundred euros (EUR 300) as approved by the Resolutions, evidence of which has been given to the undersigned notary

(iii) - 3,083 new C Tracking Shares by Five Arrows Secondary Opportunities III FCPR, a fonds commun de placement à risque established under the laws of France acting through its management company, Five Arrows Manager SAS, a société par actions simplifiée, incorporated under the laws of France, having its registered office at 23 bis, Avenue Messine, 75008 Paris, France, registered with the trade and companies register of Paris, under number 509 679 189; and

- 257 new C Tracking Shares by Five Arrows Secondary Opportunities III Co-Investments SCA SICAR, a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1 Place d'Armes, L-1136 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 167.385.

The New Shares have been entirely paid up to the Company by a contribution in cash in a total amount of three thousand three hundred forty euros (EUR 3,340) as approved by the Resolutions, evidence of which has been given to the undersigned notary

(iv) - 886 new C Tracking Shares by Five Arrows Secondary Opportunities III FCPR, a fonds commun de placement à risque established under the laws of France acting through its management company, Five Arrows Manager SAS, a société par actions simplifiée, incorporated under the laws of France, having its registered office at 23 bis, Avenue Messine, 75008 Paris, France, registered with the trade and companies register of Paris, under number 509 679 189; and

- 74 new C Tracking Shares by Five Arrows Secondary Opportunities III Co-Investments SCA SICAR, a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1 Place d'Armes, L-1136 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 167.385.

The New Shares have been entirely paid up to the Company by a contribution in cash in a total amount of nine hundred sixty euros (EUR 960) as approved by the Resolutions, evidence of which has been given to the undersigned notary

V.- As a result of the above, the General Partner has resolved to amend article 5.1. of the Articles which should now be read as follows:

“The share capital is set at three hundred seventy-five thousand four hundred thirteen euro (EUR 375,413), represented by one (1) management share (the Management Shares), thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) ordinary shares (the Ordinary Shares), forty-eight thousand three hundred forty-five (48,345) class A tracking shares (the Tracking Shares A), fifty-seven thousand six hundred fifty (57,650) class B tracking shares (the Tracking Shares B), one

hundred forty-four thousand three hundred ninety (144,390) class C tracking shares and ninety-four thousand twenty eight (94,028) class D tracking shares (the Tracking Shares D) and collectively with the Tracking Shares A, the Tracking Shares B, the Tracking Shares C and the Tracking Shares D (the Tracking Shares), all in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each. The Management Share, the Ordinary Shares and the Tracking Shares are collectively referred to as the Shares and individually as a Share.”

Estimate of costs

The appearing party declares that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed amount approximately to one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he/she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le vingt et un octobre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en qualité de représentant du conseil d’administration de Five Arrows Manager S.A., une société anonyme organisée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 1, Place d’Armes L-1136 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.757 (l’Actionnaire Commandité) agissant en sa qualité d’actionnaire commandité de Five Arrows Secondary Opportunities III Soparfi SCA, une société en commandite par actions organisée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, Place d’Armes L-1136 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.439 (la Société),

conformément aux décisions prises par l’Actionnaire Commandité les 31 Juillet 2014, 5 Septembre 2014 et 10 Octobre 2014 (les Décisions).

Une copie des Décisions, signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l’enregistrement.

La partie comparante, représentant l’Actionnaire Unique conformément aux Décisions, a prié le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

I La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 18 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 522 du 2 mars 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), daté du 23 Juillet 2014, publié sous le numéro 2823 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. La Société a un capital social souscrit de trois cent soixante-huit mille trois cent treize euros (EUR 368,313), représenté par une (1) action de commandité (les Actions de Commandité), trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 30,999) actions ordinaires (les Actions Ordinaires), quarante-huit mille quarante-cinq (48,045) actions traçantes de classe A (les Actions Traçantes A), cinquante-cinq mille cent cinquante (55,150) actions traçantes de classe B (les Actions Traçantes B), cent quarante mille quatre-vingt-dix (140,090) actions traçantes de classe C (les Actions Traçantes C), quatre vingt quatorze mille vingt-huit (94,028) actions traçantes de classe D (les Actions Traçantes D) ensemble avec les Actions Traçantes A, les Actions Traçantes B, les Actions Traçantes C et les Actions Traçantes D, les Actions Traçantes), toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale d’un euro (EUR 1) chacune.

III. L’article 5.3 des Statuts prévoit ce qui suit:

«L’Actionnaire Commandité est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l’acte constitutif, à:

(i) augmenter le capital social existant en une ou plusieurs fois, à hauteur de dix millions cinq cent mille euros (EUR 10.500.000), par l’émission de dix millions cinq cent mille (10.500.000) nouvelles Actions, soit des Actions Ordinaires, soit des actions de classe différentes (les actions ainsi créées étant collectivement désignées les Actions et individuellement une Action), mais ayant les mêmes droits que les Actions existantes ou sans une telle émission;

(ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles Actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles Actions; et

(iii) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des Actions en conséquence.»

IV L'Actionnaire Commandité, conformément aux Décisions, a décidé inter alia:

(i) 1. en date du 31 juillet 2014, d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de trois cent soixante-huit mille trois cent treize euros (EUR 368,313) à trois cent soixante-dix mille huit cent treize euros (EUR 370,813) par la création et l'émission de deux mille cinq cent (2,500) nouvelles Actions Traçantes de classe B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) (les Nouvelles Actions), et

2. en date du 31 juillet 2014, d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de trois cent soixante-dix mille huit cent treize euros (EUR 370,813) à trois cent soixante-et-onze mille cent treize euros (EUR 371,113) par la création et l'émission de trois cent (300) nouvelles Actions Traçantes de classe A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) (les Nouvelles Actions), et

3. en date du 5 septembre 2014, d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de trois cent soixante-et-onze mille cent treize euros (EUR 371,113) à trois cent soixante-quatorze mille quatre cent cinquante-trois euros (EUR 374,453) par la création et l'émission de trois mille trois cent quarante (3,340) nouvelles Actions Traçantes de classe C ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) (les Nouvelles Actions), et

4. en date du 10 octobre 2014, d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de trois cent soixante-quatorze mille quatre cent cinquante-trois euros (EUR 374,453) à trois cent soixante-quinze mille quatre cent treize euros (EUR 375,413) par la création et l'émission de neuf cent soixante (960) nouvelles Actions Traçantes de classe C ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) (les Nouvelles Actions), et

(ii) de nommer Julien Mengozzi, tout gérant de la Société, ou tout employé de l'Etude Henri Hellinckx, agissant sous sa seule signature, pour exécuter et signer pour le compte de la Société tous documents, actes, déclarations, certificats, mentions, documents ou déclarations jugés nécessaires afin de formaliser la présente augmentation de capital social en présence d'un notaire de Luxembourg. Cette délégation de pouvoir de signature couvre mais n'est pas limitée à toute action juridique pour modifier et reformuler les Statuts, certifier tout extrait des Décisions ou une partie de ces dernières et payer toutes les taxes et droits exigibles consécutifs à l'augmentation de capital.

Les Nouvelles Actions ont été entièrement souscrites comme suit:

(i) - 2,307 nouvelles Actions Traçantes de classe B par Five Arrows Secondary Opportunities III FCPR, un fonds commun de placement à risque établi en droit français agissant via sa société de gestion, Five Arrows Manager SAS, une société par actions simplifiée, constituée sous le droit français, ayant son siège social au 23 bis, Avenue Messine, 75008 Paris, France, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 509 679 189; et

- 193 nouvelles Actions Traçantes de classe B par Five Arrows Secondary Opportunities III Co-Investments SCA SICAR, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1 Place d'Armes, L-1136 Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.385.

Les Nouvelles Actions ont été intégralement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de deux mille cinq cent euros (EUR 2,500) conformément aux Décisions, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

(ii) - 277 nouvelles Actions Traçantes de classe A par Five Arrows Secondary Opportunities III FCPR, un fonds commun de placement à risque établi en droit français agissant via sa société de gestion, Five Arrows Manager SAS, une société par actions simplifiée, constituée sous le droit français, ayant son siège social au 23 bis, Avenue Messine, 75008 Paris, France, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 509 679 189; et

- 23 nouvelles Actions Traçantes de classe A par Five Arrows Secondary Opportunities III Co-Investments SCA SICAR, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1 Place d'Armes, L-1136 Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.385.

Les Nouvelles Actions ont été intégralement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de trois cent euros (EUR 300) conformément aux Décisions, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

(iii) - 3,083 nouvelles Actions Traçantes de classe C par Five Arrows Secondary Opportunities III FCPR, un fonds commun de placement à risque établi en droit français agissant via sa société de gestion, Five Arrows Manager SAS, une société par actions simplifiée, constituée sous le droit français, ayant son siège social au 23 bis, Avenue Messine, 75008 Paris, France, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 509 679 189; et

- 257 nouvelles Actions Traçantes de classe C par Five Arrows Secondary Opportunities III Co-Investments SCA SICAR, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1 Place d'Armes, L-1136 Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.385.

Les Nouvelles Actions ont été intégralement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de trois mille trois cent quarante euros (EUR 3,340) conformément aux Décisions, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

(iv) - 886 nouvelles Actions Traçantes de classe C par Five Arrows Secondary Opportunities III FCPR, un fonds commun de placement à risque établi en droit français agissant via sa société de gestion, Five Arrows Manager SAS, une société par actions simplifiée, constituée sous le droit français, ayant son siège social au 23 bis, Avenue Messine, 75008 Paris, France, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 509 679 189; et

- 74 nouvelles Actions Traçantes de classe C par Five Arrows Secondary Opportunities III Co-Investments SCA SICAR, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1 Place d'Armes, L-1136 Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.385.

Les Nouvelles Actions ont été intégralement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de neuf cent soixante euros (EUR 960) conformément aux Décisions, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

V. En conséquence de ce qui précède, l'Actionnaire Commandité a décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trois cent soixante-quinze mille quatre cent treize euros (EUR 375,413), représenté par une (1) action de commandité (les Actions de Commandité), trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 30,999) actions ordinaires (les Actions Ordinaires), quarante-huit mille trois cent quarante-cinq (48,345) actions traçantes de classe A (les Actions Traçantes A), cinquante-sept mille six cent cinquante (57,650) actions traçantes de classe B (les Actions Traçantes B), cent quarante-quatre mille trois cent quatre-vingt-dix (144,390) actions traçantes de classe C (les Actions Traçantes C) et quatre-vingts quatorze mille vingt-huit (94,028) Actions Traçantes D ensemble avec les Actions Traçantes A, les Actions Traçantes B, les Actions Traçantes C et les Actions Traçantes D, les Actions Traçantes), toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

L'/les Action(s) de Commandité, les Actions Ordinaires et les Actions Traçantes sont collectivement désignées les Actions et individuellement une Action»

Estimation des coûts

La partie comparante déclare que les dépenses, coûts et frais ou charges de toute nature qui seront à régler par la Société puisque découlant de cet acte, atteindront le montant approximatif de mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare, par la présente, qu'à la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte en anglais et celui en français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la partie comparante, le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2014. Relation: LAC/2014/50458. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Référence de publication: 2014183413/263.

(140206550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Encasol, Société Anonyme.

Siège social: L-4327 Esch-sur-Alzette, 2, Domaine du Schlassgoard.

R.C.S. Luxembourg B 169.765.

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour du mois d'octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "ENCASOL", établie et ayant son siège social à L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 169765 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1876 du 27 juillet 2012,

et dont les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Madame Virginie PIERRU, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire

L'Assemblée choisit Monsieur Christian DOSTERT, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

183216

Ordre du jour

1. Transfert du siège social à L-4327 Esch-sur-Alzette, 2, Domaine du Schlassgoard, et modification afférente de la première phrase de l'article 2 des statuts;

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les mandataires et les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social à L-4327 Esch-sur-Alzette, 2, Domaine du Schlassgoard, et de modifier subséquemment la première phrase de l'article 2 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" Art. 2. (première phrase). Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg)."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cent trente euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, M. GOERES, C.DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 octobre 2014. LAC/2014/50089. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Référence de publication: 2014177542/57.

(140203893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Arpi s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 5, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 139.394.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014183155/9.

(140206190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Art & Beauté S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4540 Differdange, 3, rue Dicks Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 139.071.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014183157/9.

(140206714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.
